

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 14 août 2017 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2017-08-212 Ouverture de la session

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2017-08-213 Adoption de l'ordre du jour du 14 août 2017

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 14 août 2017
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 10 juillet 2017
Résolution: Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES
Résolution : Recommandation CCU : Dérogation : Francis Morissette
Résolution : Demande de dérogation mineure : Francis Morissette
Résolution : Demande d'appui municipalité de Lambton
Résolution : Gestion de l'offre : L'Aléna
Résolution : Travaux de voirie : Subvention Député Provincial
Suivi : Subvention RIRL –ponceaux Rang A-
Suivi : Travaux de construction du garage municipal
Résolution : Inscription : Colloque de zone
Suivi : Travaux cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman
Suivi : Bornage judiciaire : Chemin Giroux
Résolution : Paiement des comptes du 11 juillet au 14 août 2017
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2017-08-214 Dispense de lecture du procès-verbal du 10 juillet 2017

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2017-08-215 Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-08-216 Dépôt rapport CCU : Dérogation mineure de M. Francis Morissette et Mme Mélissa Leblanc

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Francis Morissette concernant le fait d'accepter l'emplacement actuel du spa installé dans la cour avant, à sa propriété située au 65, Chemin Ally;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se sont rendus sur place le 27 juin dernier pour visualiser l'installation de la propriété;

Attendu que le spa installé dans la cour avant est situé à plus de 100 pieds du chemin Ally et ne cause pas de préjudice au voisinage;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt de la recommandation du CCU par laquelle les membres du comité suggèrent au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure de M. Morissette et permettre ainsi, l'implantation actuelle du spa sur son terrain. Cependant, les membres du CCU suggèrent que le conseil municipal exige au demandeur qu'advenant la construction d'un chalet en remplacement de la roulotte, que le spa soit aménagé selon les normes en vigueur au moment d'une éventuelle construction.

Adoptée.

2017-08-217 Résolution : Décision : Demande de dérogation mineure par M. Francis Morissette et Mme Mélissa Leblanc

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. Francis Morissette et Mme Mélissa Leblanc, par laquelle ils demandent que le conseil accepte l'installation du spa actuellement installé dans la cour avant.

La propriété visée est située au 65, rue Ally à Ste-Praxède.

Les élus suivent donc la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en acceptant la demande de dérogation mais stipulent que si un nouveau bâtiment principal est installé en remplacement de la roulotte saisonnière, les propriétaires devront aménager leur spa selon les normes édictées au moment de l'installation d'un nouveau bâtiment principal.

Adoptée.

2017-08-218 Résolution : Appui à la Municipalité de Lambton
Pont de la route 263 : Ajout d'un trottoir

Attendu le projet de reconstruction du Pont en remplacement du Pont de Fer situé sur la route 263 effectué par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

Attendu que la voie du nouveau pont est reconstruite en fonction de celle existante, soit deux (2) voies de circulation d'une largeur de trois mètres (3 m) et deux (2) accotements d'un mètre et demi (1,5 m), excluant une voie piétonnière;

Attendu que le pont est tout près du Parc national de Frontenac et que celui-ci est achalandé par des piétons et des pêcheurs et qu'il est considéré comme une valeur historique régionale;

Attendu que la Municipalité de Lambton demande au MTMDET l'ajout d'un trottoir surélevé d'un mètre et demi (1,5 m) pour que les piétons puissent traverser le pont en toute sécurité;

Attendu que les coûts estimés pour l'ajout d'un trottoir s'élèvent à sept cent cinquante mille dollars (750 000,00 \$);

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu majoritairement que la Municipalité de Ste-Praxède appuie la Municipalité de Lambton dans leurs démarches à l'effet que le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) défraie les coûts pour l'ajout du trottoir multifonctionnel afin de préserver le Pont de Fer comme lieu de villégiature et qu'il offre une voie piétonnière et cyclable passante.

Aussi, copie de cette résolution sera acheminée à la Municipalité de Lambton, au Député de Mégantic, M. Ghislain Bolduc, ainsi qu'au Député de Lotbinière-Frontenac, M. Laurent Lessard.

Adoptée

2017-08-219 Résolution : Exclusion de la gestion de l'offre de toute
renégociation de l'Aléna

Considérant que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

Considérant que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Ste-Praxède demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée

2017-08-220 Résolution : Travaux de voirie : Subvention Député provincial

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer l'octroi d'une subvention de l'ordre de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARL).

Il est convenu que l'inspecteur, M. Richard Bellavance soit mandaté à fournir au conseil, la liste des travaux de voirie ciblés pour les dépenses liées à cette subvention dans les chemins suivants : Rang B-C, Rang 9-10, Rang 12, Rang A, Rang 3, Canton de Straford.

Le conseil prendra une décision quant aux travaux à effectuer lors de la séance du mois de septembre.

Adoptée.

Suivi de dossier : Subvention RIRL : ponceaux Rang A

Les élus sont informés que le montage financier des travaux pour la réfection des ponceaux dans le Rang A a été approuvé par le Ministère, dans le cadre de subvention RIRL. Le protocole officiel pour décréter l'autorisation du début des travaux devrait être produit sous peu.

Suivi du dossier : Travaux de construction : Garage municipal

Le maire informe les élus que les travaux du garage municipal devraient être complétés d'ici la fin du mois de septembre.

2017-08-221 Résolution : Inscription Colloque de zone

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de la directrice générale, Mme Josée Vachon, au colloque de zone qui aura lieu à St-Apollinaire, le 14 septembre prochain. Le coût de cette formation est de 100 \$ et est déjà prévu au budget 2017.

Adoptée.

Suivi : Travaux cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman

La directrice générale informe les élus de la réception d'une lettre qu'a reçue la MRC des Appalaches relativement aux nouvelles exigences du ministère de l'Environnement dans le dossier de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux dans le cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman. Monsieur Rémy Fluet de la MRC des Appalaches s'occupera d'acheminer au ministère, les documents additionnels requis.

Suivi : Bornage judiciaire : Chemin Giroux

Les gens présents sont informés qu'une rencontre avec l'arpenteur Drolet et les représentants de Ferme Rénavie a eu lieu le 11 juillet dernier, concernant le dossier de la mise en demeure de borner au chemin Giroux. L'arpenteur Drolet doit nous faire connaître ses prétentions dans les prochaines semaines.

2017-08-222 Résolution : Paiement des comptes au 14 août 2017

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 11 juillet au 14 août 2017, laquelle s'élève à 64 151,56\$.

Adoptée.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trés. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Informations méchoui

Le maire informe les gens présents que le Comité des loisirs s'est occupé de demander le permis de vente d'alcool pour le méchoui du 9 septembre prochain

et que les profits de cette activité seront remis au Comité des loisirs de Ste-Praxède.

Questions des personnes présentes

2017-08-223 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 19 h 50.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.